

# Propositions pour l'année 2009/2010 : PARENTALITE

## MISSION REFERENT PARENTALITE

### Préalable

Depuis 2005, la direction départementale de la jeunesse et des sports s'est associée au réseau d'écoute et de soutien à la parentalité de Sénart (REAAP Sénart) devenu depuis mai 2009 l'association « Le temps des parents, REAPP Sénart » à laquelle la DDJS adhère. A partir de fin 2007, la DDJS77 a intégré le comité de copilotage du réseau.

L'origine de cet intérêt porte sur la place des familles dans le cadre de ce qui est devenu les accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif, objet d'une préoccupation du ministère manifestée dans les textes réglementaires et les recommandations officielles. Il s'agissait de voir comment donner une place aux familles dans les accueils de loisirs plus précisément sans retirer les prérogatives des professionnels, de viser une démarche de co-éducation. Le point d'ancrage dans les AL paraît important comme lieu de médiation pour rencontrer les parents de par un contexte beaucoup plus favorable que dans les établissements scolaires par exemple du fait d'enjeux de nature tout à fait différents. La participation régulière aux soirées débats mises en place par le REAPP de Sénart m'a permis d'entendre une forte interrogation des parents sur leurs difficultés à entrer en relation avec les professionnels de l'enseignement, à pouvoir s'expliquer, dialoguer. Ils exprimaient aussi leur souffrance d'être incompris, jugés. C'est d'ailleurs un des objectifs actuels de l'association « Le temps des parents, REAPP Sénart ». Or dans une vision partagée de l'éducation, la reconnaissance formalisée des AL comme une des autres sphères éducatives pourrait permettre d'équilibrer le poids de l'enseignement sur la représentation que l'on se fait d'un enfant en valorisant d'autres compétences permettant aux parents, notamment ceux qui sont en difficulté, de ne pas uniquement focaliser sur ce qui ne va pas.

Dans cet esprit, la DDJS77 a organisé 2 rencontres à thème portant sur cette question en 2006-2007 et contribué à une rencontre débat organisé par le REAPP de Sénart en décembre 2008.

Les projets pour 2010 se montent à 3 :

- 1) Conduire une « expérimentation » dans les AL de Sénart sur la base des réflexions ci-dessus, en partenariat avec l'association « Le temps des parents, REAPP Sénart » en vue de repérer ce qu'il serait possible d'imaginer mettre en place à partir de ce type de fonctionnement pour accompagner les parents dans leur fonction parentale.
- 2) Etablir un diagnostic sur les projets visant à impliquer les familles, notamment dans le cadre des Contrat Educatifs Locaux (CEL), mais aussi dans certains centres sociaux afin de disposer d'un espace de ressources départementales. A terme, l'idée serait de formaliser une fiche thématique utilisable dans une démarche de Projet Educatif Local (PEL).
- 3) Utiliser la circulaire de juillet 2009 du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, portant sur le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) pour établir un état des lieux sur les relations entre REAPP départemental et comité de pilotage de l'accompagnement à la scolarité en premier lieu puis de vérifier comment cela est mis en jeu sur le territoire de Sénart en partenariat avec l'association « Le temps des parents, REAPP Sénart ». Cette circulaire précise clairement les principes d'accompagnement suivants :
  - a. de veiller à faciliter les relations entre les familles et l'Ecole,
  - b. d'accompagner les parents dans le suivi et la compréhension de la scolarité de leurs enfants
  - c. d'accorder une attention particulière aux besoins que peuvent avoir les familles immigrées
  - d. de s'efforcer de créer un espace d'information, de dialogue et d'écoute pour les familles
  - e. de rechercher l'adhésion de l'enfant ou du jeune et celle de sa famille
  - f. de prendre en compte les besoins de l'enfant ou du jeune et celui de sa famille.

Dans ce cadre, « le comité départemental de pilotage de l'accompagnement à la scolarité privilégie les actions mettant l'accent sur l'accompagnement des familles, l'accompagnement de la scolarité des enfants à leur domicile par exemple, dans la mesure où cette modalité d'intervention favorise la prise en compte globale des enfants dans leur contexte familial, ... » ... « Il se rapproche des instances départementales

## **Propositions pour l'année 2009/2010 : PARENTALITE**

des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents et, quand cela est pertinent, constitue une instance unique avec elles, pour permettre

- la réalisation conjointe et partagée des diagnostics de territoire et des états des lieux concernant des actions conduites dans des domaines proches (information des familles sur l'école dans l'accompagnement à la scolarité et actions de facilitation des relations entre les familles et l'école dans le cadre des REAAP) de manière à déterminer des objectifs communs et assurer la complémentarité des actions sur le terrain ;
- l'élaboration d'un appel à projet commun au moins pour partie ;
- l'examen conjoint des projets relatifs à la facilitation des relations entre les familles et l'école ;
- la mise en commun de la réflexion sur l'animation, l'information et la formation des acteurs, ainsi que sur l'évaluation.

Partenaires :

L'association Le Temps des Parents, Reaap Sénart, principalement

Personne à contacter à la DDJS77

Pascale Pérez-Chatté